

AFFAIRE N° 14 - Demande de subvention au Service de la Jeunesse & des Sports pour l'aménagement de la Piscine Municipale.

M. CABET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Sur ma demande Les Etablissements ARTES m'ont fait parvenir une documentation concernant une installation d'épuration d'eau ainsi qu'une notice concernant une installation d'eau chaude pour 5 douches (eau de mer).

Le devis de l'installation d'épuration d'eau serait de l'ordre de 7.000.000. de francs CFA. (y compris les frais de pose) - Les frais d'installation des douches s'élèveraient à 600.000. frs.CFA.

Je crois, Messieurs, que dans un délai de UN AN au maximum, il ne nous sera plus possible d'utiliser l'eau de mer pour la piscine compte tenu de la pollution de l'eau à proximité du rivage, en raison de la présence d'eaux usées provenant des égouts et des hôpitaux de la ville.

Dans ces conditions, je pense qu'il serait sage de prévoir dès aujourd'hui un régénérateur d'eau pour la Piscine Municipale.

Les anciennes installations de pompage ne seront pas pour autant inutilisées puisqu'ainsi bien elles serviraient pour l'alimentation en eau des douches d'eau de mer chaude.

Messieurs, je me propose, avec votre accord, d'adresser une demande de subvention au Service de la Jeunesse & Des Sports.

La différence entre le coût des installations et le montant de la subvention qui sera allouée par ce service, serait inscrite en dépense au budget primitif 1965.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

x
x x